



Déclaration de la CGT-INRA avant le Comité Technique Paritaire du 6 juin 2011

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr

Madame la Présidente directrice générale,
Messieurs les Directeurs généraux délégués,

Après deux tentatives avortées en raison de l'opposition du personnel et de toutes les organisations syndicales de l'Institut, vous avez décidé de convoquer de nouveau le Comité Technique Paritaire ce lundi 6 Juin pour qu'il avalise votre projet de « Schéma Directeur des Fonctions Support », déclinaison de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) à l'INRA.

La CGT-INRA vous demande donc de nouveau de retirer ce projet. Il ne s'agit pas, pour nous, de développer une sorte de guérilla administrative permanente mais de porter les intérêts et revendications des personnels qui sont totalement contradictoires avec l'objectif principal de la RGPP : remettre largement en cause le Service Public dans notre pays.

Ni vous, ni les tutelles ministérielles ne semblez avoir réellement pris la mesure de ce que signifient près de 3000 signatures dans un Institut dont l'implantation des unités est aussi géographiquement morcelée que le nôtre. **C'est ainsi déjà plus d'un agent INRA sur trois qui vous demande de ne pas suivre les recommandations de l'audit et de retirer votre projet !**

Comment pourrait-il en être autrement dès lors que votre projet est cadré par la réduction de 10% des moyens de fonctionnement de l'Institut ? *Travailler (plus) avec moins*, ce serait cela aider au développement de la Recherche Publique dont la population a tant besoin dans ce 21^{ème} siècle ?

La mise en place des « plaques », des « plate-formes » et autres dispositifs que vous revendiquez n'est ainsi guidée que par l'objectif de faire des économies budgétaires, et non par l'efficacité au service du développement de la Science. Les personnels, eux, savent ce qu'il ne peut qu'en résulter : l'accentuation de la charge de travail déjà trop lourde dans nombre d'unités en raison de la faiblesse des effectifs de titulaires et ainsi faire encore plus pression sur les personnels, des réorientations professionnelles forcées, des mobilités imposées, l'augmentation de la polyvalence, etc. Vous pouvez tourner les mots dans tous les sens, « optimiser » et « mutualiser » auront toujours cette signification sociale là, modifiant profondément et négativement les conditions de vie et de travail des personnels. C'est ce que peuvent déjà ressentir les collègues dont les centres ont été fusionnés en-dehors de toute considération scientifique comme à Angers-Nantes, Avignon-Sophia, ou concernant les fusions de SDAR, Versailles- Lille et Orléans-Tours.

Les personnels se rendent compte que si ce schéma cible en premier les collègues des SDAR, les GU sont également touchés, donc par ricochet toutes les unités, et surtout que ce sont à terme toutes les catégories de l'INRA qui sont dans le collimateur pour réaliser les 10% d'économies budgétaires.

Vous tentez de minimiser ces effets en affirmant que la mise en place du schéma permettrait, selon le Ministère, que l'INRA ne soit pas soumis à la règle du non-remplacement d'un départ sur deux comme le gouvernement entend l'appliquer aux « opérateurs » de l'Etat. Alors, pourquoi Mme Péresse n'a-t-elle pas répondu positivement à l'Intersyndicale de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur qui lui a demandé, tous syndicats confondus, de s'engager publiquement à ce que cette règle gouvernementale ne soit pas appliquée ?

Vous avez convoqué ce troisième CTP ce lundi 6 juin, le premier jour consacré par les élus en Commissions Administratives Paritaires Nationales à l'étude des dossiers des Adjointes Techniques, Techniciens, Assistants Ingénieurs, Ingénieurs d'Etude et Ingénieurs de Recherche dans le cadre de la campagne 2011 d'avancements d'échelon, de grade et de corps. Nous souhaitons que vous entendiez ce qu'ils savent des conditions de travail à l'Inra au travers de leur mandat d'élu du personnel, des dossiers qu'ils étudient et des confidences qu'ils reçoivent des collègues d'ores et déjà touchés par les mesures prises par vous et qui relèvent bien de la RGPP.

Nous souhaitons que vous entendiez les raisons particulières pour lesquelles ces élus, qui sont parfois également touchés ou menacés par ces mesures, vous demandent de ne pas appliquer la RGPP à l'INRA et de retirer votre projet de schéma directeur. Vous entendrez ainsi entre autres :

- Des collègues angoissés par les perspectives de réorientation de leurs activités professionnelles
- Des agents déboussolés parce que contraints à des mobilités forcées
- Des utilisateurs démotivés en raison des dysfonctionnements de S2I
- Des collègues exaspérés d'être contraints de modifier une nouvelle fois leurs procédures de travail, non pour assurer une meilleure prestation mais pour s'abaisser au niveau des demandes de People Soft
- Des collègues déjà déstabilisés par des accidents dans leur vie privée, et dont les compétences et le savoir faire sont contestés
- Des collègues ayant perdu l'estime de soi face aux bouleversements perpétuels de leurs activités
- Des collègues qui se sentent harcelés parce qu'ils n'arrivent pas à faire aussi bien et aussi vite les tâches qui leur sont dévolues sans tenir compte de la réduction des effectifs de fonctionnaires pérennes et de l'accroissement de l'emploi précaire
- Des collègues qui n'osent plus se présenter aux concours internes et aux sélections professionnelles de crainte d'échouer
- Des collègues dépitées de ne pas être proposées à une promotion par leur hiérarchie, ou proposées du bout des lèvres, parce que le nombre de postes est trop réduit
- Des collègues pris à la gorge en raison du gel des rémunérations tandis que les charges de la vie courante et les tarifs des services publics ne cessent de croître.

En conclusion, la CGT-INRA vous demande encore une fois de retirer ce projet de « schéma directeur des fonctions supports ».

Quel que soit le sort réservé à ce CTP, vous ne pourrez cacher au Ministère et au gouvernement que la Direction Générale se retrouve bien seule à défendre cette application de la RGPP à l'INRA !